



**Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Syndical du mercredi 5 février 2025**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni le mercredi 5 février 2025 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
-------------	--------	---------	--------

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	21 membres
TOTAL des voix	23 voix

Étaient excusés : Annick CRESSENS, Bérénice LACOMBE, Nicole BOUVIER, Fabienne PICHON-DEGUILHEM.

François RIEU ouvre la séance à 18h03.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES / APPEL A COTISATIONS N°1 - PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

Dans la suite du vote du budget 2025 ci-avant, il y a lieu d'acter de la répartition des contributions auprès des collectivités membres.

L'article 15 des statuts fixe comme suit les modalités :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.

Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus. Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les autres travaux et actions que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Au vu des opérations prévues au budget 2025, il est proposé d'acter d'un montant des contributions.

Soit un total estimé des contributions 2025 de **1 408 891 €** répartis comme suit :

182 305 € Département	3 553 € Gd Chambéry	20 434 € Porte de Maurienne	529 331 € Arlysère	673 268 € CCCS
--------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

A noter que ces contributions seront appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins.

Le premier appel de l'année 2025 porte sur une partie des contributions liées aux charges à caractère général et aux dépenses associées au frais de personnel (salaire et matériel), une partie de la part de FCTVA à financer par les collectivités. Il sera appelé au cours des prochaines semaines (alinéa 1, 2, 3, 4, 5 et 23). Les montants associés à ce 1^{er} appel à cotisation sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

37 202 € Département	1 713 € Gd Chambéry	8 118 € Porte de Maurienne	174 531 € Arlysère	223 237 € CCCS
-------------------------	------------------------	-------------------------------	-----------------------	-------------------

Les contributions liées aux opérations spécifiques seront appelées au fur et à mesure de l'engagement des opérations.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la répartition des contributions des collectivités membres et procéder à l'appel de cotisation n°1.

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



Le secrétaire de séance,

S.I.S.A.R.C.
Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

